



## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 4 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GILDAS régulièrement convoqué le vingt-huit août deux mille vingt-six en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie.

Présents : Mme Carine MÉROT, Maire ; Mme Annie SIMON et M Yvon SÉRANDOUR, Adjoints ; M Franck PERRON, M Anthony TARDIVEL, Mme Léa DELISLE, M Bruno CRUCHET, Mme Béatrice CHAPELAIN LE CALVEZ, Mme Isabelle GARGENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M Stéphane LE HÉGARATTE, Mme Marie LEPAGE

Date de la convocation : 28 août 2026  
Date d'affichage : 8 septembre 2026

Secrétaire de séance : Il est procédé, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Mme Léa DELISLE

Délibération n° 2026-41

### **MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des contraintes internes, il est proposé de modifier les ouvertures de la mairie.

Il est suggéré au Conseil Municipal ce qui suit :

- Ouverture de la Mairie au public, tous les Mardis et Vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Présence de la secrétaire Générale de Mairie à la Mairie sans ouverture au public, le Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** :
  - l'ouverture de la Mairie au public, les mardis et vendredis de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
  - La présence de la secrétaire générale de mairie à la Mairie sans ouverture au public, le Jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- **DÉCIDE D'APPLIQUER à partir à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 et jusqu'au 31 décembre 2026** ces nouvelles modalités, qui seront évaluées en fin d'année et pourront faire l'objet d'une évolution selon les besoins.
- **MANDATE** le Maire pour mettre en place les arrêtés nécessaires à ces nouveaux horaires.

Mme Le Maire,  
Carine MÉROT

